



Rupture conventionnelle et arrêt at

Par **LHOMME ARTOIS**, le **08/06/2017** à **16:31**

bonjour

L'employeur de mon compagnon l'a contacté par mail afin de se rencontrer pour une rupture conventionnelle (25 ans d'ancienneté dans un PME BTP)

Peut on signer une rupture en étant en arrêt maladie jusqu'au 29 juin .

comment se calcule l'indemnité sachant que depuis février 2016 , arrêt accident de travail et maladie

Cordialement

Il à RDV demain matin SVP

Par **P.M.**, le **08/06/2017** à **17:40**

Bonjour,

Un arrêt même pour accident du travail n'empêche pas a priori la conclusion d'une rupture conventionnelle du moment que le consentement n'est pas vicié...

Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable plus favorable, le salarié continue à acquérir de l'ancienneté pendant un arrêt pour accident du travail et d'autre part, il acquiert des congés payés pendant un an au maximum en plus de ceux reportés acquis avant...

Je rappelle qu'il peut se faire assister par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise par un Conseiller du Salarié..